

**Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis 8-2020
sollicitant
l'adoption de la convention du subventionnement multipartite 2021-
2024 entre la Ville de Prilly et la Fondation Kléber-Méleau (TKM)**

Prilly, le 24 mars 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

La Commission chargée d'étudier l'objet cité en titre s'est réunie le 12 mars 2020 dans la composition suivante :

Monsieur Pascal Delessert PLR, confirmé dans sa position de Président
Monsieur David Equey PLR - remplace M. Charles Henri Exquis, excusé
Madame Monika Deillon, UDC
Madame Johanna Monney, Les Verts
Monsieur Luigi Sartorelli, PDC
Madame Nicole Genet – SOC, confirmée comme rapporteur

Excusées : Mmes D. Romanens et M. Oesh PS / commissaire et suppléante

Présentation

Les membres des commissions intercommunales sont installés dans le grand hall d'entrée de TKM en gardant chacun ses distances en raison des mesures requises par les circonstances actuelles.

Mme Myriam Romano, Présidente du Comité et M. Omar Porras, Directeur qui a repris la gestion du TKM au départ de M. Ph. Menthaz en 2015, commencent la réunion par une présentation de la Convention.

Ils relèvent qu'il y eu une forte augmentation du nombre de spectateurs qui passe de 16999 à 28358 (330 à 558 pour Prilly). Le TKM a solidifié sa position en créant des équipes et en organisant plusieurs productions et spectacles qui ont tourné en Suisse, en France, en Belgique. Le taux de remplissage du théâtre a atteint 82 % en moyenne.

TKM effectue également un travail intergénérationnel avec les écoles (102 classes sont venues voir des spectacles), et de médiation culturelle pour préparer les élèves aux représentations (446 ateliers), notamment à Crissier et à Renens, et a le projet de faire de même dans les autres communes. TKM et les communes doivent poursuivre leur effort pour intéresser les écoles. Il est clair qu'il s'agit là d'un travail de longue haleine avec la mise en place d'équipes pédagogiques.

Les productions que TKM met en place peuvent être engagées dans des tournées en Europe. Par exemple Amour et Psyché a effectué 110 représentations en Europe, dont 30 au TKM.

M. Porras indique que du fait que TKM est soutenu par les communes de l'Ouest, Lausanne ne modifie pas sa subvention (effective depuis 40 ans) et ne demande pas de loyer (le théâtre appartient de fait à la Ville de Lausanne). TKM bénéficie également d'une subvention cantonale.

Une participante demande quelle est la stratégie à long terme, en dehors des ateliers itinérants, pour l'accueil par exemple de personnes en situation de handicap ?

- M. Porras indique que force est de constater que TKM n'est actuellement pas adapté aux personnes en situation de handicap moteur notamment, du moins en grand nombre.

TKM présente neuf spectacles par saison, dont deux créés par M. Porras une saison sur deux. Dans le but de faire connaître TKM, d'aller au devant du public et de le fidéliser, le spectacle de la Guerre du Sonderbund, créé par le Théâtre de Carouge avec qui TKM travaille régulièrement, sera itinérant dans l'Ouest Lausanne, pour des spectacles en plein air en août et septembre, gratuits.

TKM est aussi un lieu de formation, complémentaire aux autres théâtres et en relation avec la Manufacture (Ecole de Théâtre à Lausanne) pour acteurs et metteurs en scène. Sur place, le TKM a créé une école de théâtre amateur, La Ruche.

TKM obtient aussi des aides auprès de Fondations privées (Leehnaards, BCV, Sandoz et autres) et est toujours en recherche de partenariat pour la création de spectacles. Une autre source est la vente de spectacles créés par TKM.

L'augmentation de la subvention par Fr. 72'000.- sera utile pour renforcer le fonctionnement du théâtre avec l'engagement d'une personne pour l'administration et l'information. Pour un spectacle, il peut y avoir 50 contrats à conclure, il faut développer la promotion auprès de la population, organiser des visites, des ateliers, etc. En 2015, il y avait 9 EPT pour 10,4 actuellement.

TKM va être agrandi par l'acquisition des locaux du Club de tennis de table (qui déménage à la Vaudoise Arena) ce qui permettra de les utiliser pour l'école de théâtre.

Tout un travail a été fait pour faire connaître TKM dans le quartier de Malley, ce sera naturellement poursuivi tout au long de la construction du nouveau quartier dit de la Fabrique notamment. L'idée est de rendre le théâtre accessible à tous, tout en restant tel qu'il est.

En finalité, Mme Romano rappelle que M. Omar Porras a reçu le Prix Suisse de Théâtre, la plus haute distinction dans ce domaine.

Après ces explications générales, les Commissaires de chaque commune se réunissent pour discuter du préavis.

Discussion

La Municipalité est représentée par Monsieur Antoine Reymond.

M. Delessert le remercie et lui demande de transmettre les remerciements de la Commission aux membres de la Fondation pour la présentation préalable.

M. Reymond est heureux d'accueillir les commissaires dans ces lieux, et exprime le contentement de la Commune de faire partie de cette médiation culturelle.

Pour revenir au prochain événement phare, tous restent très attentifs à la possibilité de faire venir les élèves pour notamment à participer à la représentation qui se fera, à Prilly, sur la place du marché. Pour les élèves, cela dépend de fait des professeurs et de leur adhésion au projet.

M. Reymond relève qu'il n'y a pas lieu de se prononcer sur les statuts, mais il signale qu'il y a certaines modifications notamment à l'art. 2.5, fait l'objet d'une directive nouvelle.

Pour l'art. 4, les missions spécifiques, l'idée est qu'il y ait des représentations en nombre suffisants ainsi que des créations tout en tenant compte des ventes de spectacles, et que le TKM soit dans le grand flux d'échange de spectacles.

Pour l'art. 5, toutes les communes ont accepté de payer 8.- par habitant (certaines ont augmenté). Si Prilly paie plus que précédemment, c'est parce qu'il y a plus d'habitants, sans changement du montant par habitant.

Deux articles nouveaux, 14 et 15, sur des éléments qui doivent y figurer (archivage et développement durable).

Sur le préavis lui-même, il n'a rien à ajouter si ce n'est de noter que la représentation de Prilly est dans les normes. La provenance des spectateurs par commune figure en annexe au PV.

Quelques précisions sur le type de tarif : jeune public, étudiants, gymnasiens, collèves, carte cultissime (abonnement demi-tarif pour les 18-25 ans). Ceci pour les communes qui participent au Fonds intercommunal incluant l'Opéra, Vidy, les Ballets Béjart, l'Orchestre de Chambre, TKM, géré par Lausanne via les animateurs de jeunesse. Une action de promotion est faite par les réseaux sociaux, mais cela n'a pas, à ce jour, changé les statistiques.

Questions et remarques au Municipal

- Pour les personnes éloignées du théâtre, avec difficultés financières (AI, AVS et autres) y a-t-il des aides ?

Il y a des réductions pour les personnes à l'AVS et AI et la distribution de cartes Caritas pour celles bénéficiaires des Prestations complémentaires notamment.

Pas de prix préférentiels pour les habitants des communes.

A noter que la taxe pour les divertissements encaissée par Renens est reversée au TKM (env. 10'000.-/an) ce qui donne un résultat nul au TKM (qui paie et est remboursé).

- Par rapport aux présentations et à la visite des lieux, une commissaire demande quel est le lien entre le nombre de spectateurs et les EPT (un de plus).

Il y a la nécessité d'engager une collaboratrice chargée de la médiation, la responsabilité financière, qui assure un soutien administratif ceci parce que le théâtre prend de l'ampleur, et fait des créations qui doivent trouver des acheteurs. Il y a eu un plus grand nombre de spectateurs.

- Une commissaire demande si cela donne plus de travail.

M. Reymond relève que le nombre de spectacles a augmenté avec une plus grande diffusion. Il y a plus de contacts avec l'étranger et plus de spectateurs. Un des travail à améliorer : c'est la publicité, faire connaître le TKM, ce qui demande des moyens, des contrats de partenariat, des dossiers à constituer.

- Un commissaire demande pourquoi une médiatrice alors qu'il y a moins d'ateliers que les années précédentes et moins de représentations. L'idée est-elle d'augmenter l'offre ?

C'est la personne qui fait le lien (culturel) avec les écoles. De fait le public du théâtre est plutôt « âgé » et il est important d'intéresser les jeunes. Lorsqu'il y a un accord entre les institutions culturelles et les communes, il y a une obligation de médiation pour attirer le jeune public pour que le contrat soit signé. Cela est notamment lié aux programmes scolaires.

- Un commissaire relève qu'il y a une charge supplémentaire de 200'000.- contre 70'000.- de subvention.

Il est difficile de faire une étude des postes de travail puisque la majorité est de durée déterminée (comédiens) ou d'étudier le coût d'une production, qui diffère selon le spectacle et le nombre de représentations.

- Pourquoi de telles variations de nombre de représentations

C'est selon les engagements qui sont pris ailleurs, en Suisse ou à l'étranger. Pourquoi est-ce qu'un spectacle marche, ou pas... c'est sur la base du « bouche à oreille », des critiques et du retour dans la presse.

Il va y avoir des conférences de presse dans toutes les institutions pour faire de la publicité et lancer le nouveau programme. Le taux de remplissage est de plus de 80%, et reste stable après être monté en flèche depuis l'arrivée de M. Porras. A noter qu'il y a beaucoup de nouvelles créations, en prenant certes quelques risques dans une saison. La politique de programmation fait la différence.

- Une commissaire relève que du temps de Ph. Menthaz il y avait des prolongations qui pouvait être stoppées en cas de baisse de spectateurs.

Pour revenir au sujet, il s'agit de savoir si l'on est d'accord de soutenir le projet ou non

- Y a-t-il une assurance en cas d'annulation

Oui, mais étudiée de cas en cas.

Art. 8 : la Fondation est autonome dans le choix des spectacles. C'est donc un point qui ne nous concerne pas.

Antoine Reymond relève qu'il y a des représentants des communes dans le Conseil de Fondation, qui pourraient remarquer s'il y avait un problème de programmation. Et alors intervenir si nécessaire.

- Une commissaire demande comment rendre la culture accessible à tous et toutes puisqu'il n'a pas de billets gratuits. On pourrait imaginer un principe de prestations et contreprestations : ex. pub faite et en compensation tant de billets seraient mis à disposition, en plus de la carte Caritas qui offre des réductions.

Mais alors ces places devraient être achetées par les communes partenaires, par un budget culturel. Et le budget devrait alors être augmenté. Pour M. Reymond, on propose des spectacles de qualité pratiquement à domicile. Pour les élèves, c'est l'école qui paie car ce montant est budgétisé. Pour les personnes indigentes, il faudrait alors y consacrer un montant au budget communal, sinon le budget du théâtre serait déséquilibré. Cela peut faire l'objet d'une intervention au CC pour une augmentation du budget communal.

Pour revenir à la Convention : Ce qui est demandé c'est l'autorisation pour la Municipalité de signer le document.

Un commissaire relève que nous n'avons pas la convention précédente, ni les comptes et bilan des deux dernières années de la Fondation.

Pour ce qui concerne les statuts :

La discussion est ouverte, le document ne fait pas l'objet d'une votation :
Pas de question.

Pas d'autre question pour le Municipal et représentant du Conseil de Fondation qui quitte la séance.

Discussions et délibérations

Le président ouvre la discussion sur les éléments qui ont été relevés, ainsi sur les réponses aux questions.

Un commissaire craint que l'on se concentre beaucoup sur les écoles et qu'il n'y ait pas assez d'énergie pour d'autres populations (étrangères, ménages défavorisés). A noter que leur spectacle ambulant, gratuit, sera accessible à tout le monde. A noter aussi que les écoles représentent le public de demain.

Un commissaire fait remarquer que la promotion et l'ouverture à un large public sont présentées de manière assez large dans les statuts, et on peut remarquer, par la présentation faite, que la promotion est un souci de la Fondation. A noter aussi que des spectacles créés pour les aveugles par exemple démontre leur ouverture.

Un commissaire relève l'intérêt d'aller chercher le « public de demain » et sortir les jeunes des réseaux sociaux, en les intéressant et en impliquant les enseignants.

Délibérations :

Vœu : un commissaire émet le vœu que la Ville de Prilly réfléchisse à la possibilité ou l'éventualité de proposer des billets gratuits pour différents spectacles aux personnes en difficultés financières.

Certains commissaires estiment que ce vœu n'entre pas dans le contexte du préavis présenté mais pourrait faire l'objet d'une interpellation ou postulat.

Vote pour ce vœu : 1 oui, 4 non, 1 abstention.

Après avoir entendu les responsables du TKM et le Municipal représentant la Commune de Prilly, le Président passe au vote le préavis :

C'est à l'unanimité que le préavis 8-2020 est accepté, sans amendement.

Conclusions :

Au vu de ce précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 18-2020
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau, l'Etat de Vaud et le Communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de 4 ans de 2021 à 2024 ;
- d'accepter la subvention ordinaire annuelle en faveur de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau qui passera, pour les années subventionnées 2021 à 2024, à Fr. 99'136, montant porté annuellement au budget du chapitre « Théâtres » compte N° 3653.007.1520.

Au nom de la Commission, Prilly, le 16 mars 2020

Pascal Delessert

Président

Nicole Genet

Rapporteur

Annexe : Provenance des spectateurs des communes de l'Ouest Lausannois

PROVENANCE DES SPECTATEURS DES COMMUNES DE L'OUEST LAUSANNOIS
--

	15-16	16-17	17-18	18-19	19-20 (de sept. à nov. 10)
Bussigny	82	222	348	320	164
Chavannes-près-Renens	23	56	124	65	43
Crissier	125	207	248	163	116
Ecublens	214	359	419	341	209
Prilly	330	653	596	558	252
Renens	609	1364	1182	1108	551
Saint-Sulpice	174	265	273	263	133
Villars Ste-Croix	16	32	43	42	6
Total communes de L'Ouest Lausannois	1573	3158	3233	2860	1474

Janv. 2020